



COMMUNIQUE DE PRESSE

Urgent de protéger les jeunes contre l'endettement

La Commission fédérale de la consommation a adressé une recommandation au Conseil fédéral visant à prendre des mesures pour réduire l'endettement des jeunes et des jeunes adultes, cela dans les meilleurs délais.

Quatre-vingts pour cent des gens endettés l'ont été pour la première fois avant l'âge de 25 ans. L'endettement touche non seulement les adolescents, mais aussi les jeunes adultes. Les origines de cet endettement sont multiples : la dépendance à l'achat, la publicité, les pratiques commerciales, le crédit à la consommation. Devant le peu de considération accordée à ce problème, la Commission fédérale de la consommation arrive à la conclusion que la prévention passe non seulement par une meilleure information et éducation des jeunes, mais aussi par une adaptation de notre cadre législatif. Selon la Commission, le système préventif à mettre en place doit être complété par un système aidant les jeunes à revenir de l'endettement. De manière à pouvoir juger de l'efficacité des mesures prises, elle demande qu'il soit procédé à un rapport d'évaluation, selon des modalités et des échéances précises.

Ainsi, la Commission demande au Conseil fédéral de prendre en particulier les mesures suivantes:

- le lancement de campagnes de sensibilisation et d'éducation d'envergure nationale;
- l'examen approfondi du cadre législatif actuel (lequel comprend notamment le code civil, le code des obligations, la loi sur le crédit à la consommation, la loi contre la concurrence déloyale et la législation en matière de télécommunication) pour s'assurer de son efficacité en termes de prévention de l'endettement des jeunes;
- l'intégration dans le cadre législatif actuel (lequel comprend notamment le code des obligations et la loi sur la poursuite pour dettes et la faillite) de solutions propres à aider les jeunes à sortir de l'endettement, telles que, par exemple, des freins à la charge croissante des dettes, la facilitation du remboursement des dettes, l'introduction d'une chance "fresh-start";
- l'établissement d'un rapport d'évaluation sur les mesures prises pour prévenir l'endettement des jeunes et aider les jeunes à surmonter leur endettement, ce selon des modalités et échéances précises.

Dans les mesures à prendre du point de vue législatif, la Commission demande de faire la distinction entre les adolescents et les jeunes adultes.

COMMISSION FEDERALE DE LA CONSOMMATION

Laurent Moreillon, Président

Berne, le 11 février 2005

Renseignements :

Monsieur Laurent Moreillon, Président de la Commission : tél. : 021/321 30 21/321 35 00